

Commune de Valernes

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 janvier 2017

Le conseil municipal de Valernes régulièrement convoqué le 17 janvier 2017, s'est réuni le samedi 28 janvier 2017 à 19h30 sous la présidence de M Jean-Christophe Pik, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Marrou Gérard, Pik Jean-Christophe, Zizzi Béatrice, Rolland Claude, Pourchier Monique, Eyriès Frédéric, Marrou Jérôme, Genre Henri.

Excusés : Moran Emilie, Latil Daniel, Euloge Julie.

Pouvoir : de Mme Euloge Julie au profit de M Jean-Christophe Pik

Le secrétariat de séance est assuré par M Eyriès Frédéric.

Ordre du jour

- Approbation du compte- rendu du conseil municipal du 20/12/2016
- Réseau d'eau potable
- Bar/ Restaurant- Candidature
- Questions diverses

1- Approbation du compte rendu d le séance du 20/12/2016

Le compte rendu de la séance du 20 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents et signé par les présents à cette séance.

2- Réseau d'eau potable

M le Maire indique que l'arrivée d'eau du château de Bagnoles s'est démanchée avant le compteur et que le propriétaire, M Serge Thierry a dû faire intervenir un plombier.

Cette partie du réseau incombe à la Commune. M le Maire propose de rembourser la facture de 124 € mais aussi de déplacer le compteur et de le regrouper à l'extérieur avec les autres compteurs pour faciliter les relevés et les interventions..

A l'unanimité des présents le conseil

- autorise la prise en charge des travaux de réparation par la Commune
- décide le déplacement du compteur pour le rendre accessible par l'extérieur à partir de la voie publique.

3- Bar-restaurant ; sélection d'un candidat

M le Maire donne les conclusions de la commission ad'hoc réunie à 18h30 le même jour pour ouvrir et examiner les offres faites à la Commune pour la gestion du bar-restaurant.

Il précise que des annonces avaient été affichées à la mairie, diffusées dans la presse locale et sur

le site « Le bon coin ». Douze dossiers ont été demandés à la mairie.

Deux offres ont été retournées à la mairie dans le délai de 40 jours qui était imparti :

1. Mesdames Besançon Carole, Brossier Catherine et Monsieur Bidet Thomas, associés dans une SARL
2. Monsieur Rantz Christian associé à Mme Romanet Magali

Les deux offres respectent le cahier des charges annexé à l'appel d'offres.

Il est apparu que le dossier n°1 donnait plus de garanties en termes d'expérience professionnelle de la restauration. Il est également plus élaboré et plus ambitieux financièrement.

A l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal

- décide de retenir la candidature de la SARL formée entre Mesdames Besançon et Brossier et Monsieur Bidet,
- autorise M le Maire à le leur faire savoir sous la réserve du contrôle de légalité de la délibération,
- autorise M le Maire à établir la convention, avec l'assistance de Maître Colas à Gap, dans le respect du cahier des charges et sur les bases de l'offre faite, puis à la signer avec le représentant légal de la SARL.

4- Questions diverses avec décision du conseil

4.1 Matériel pour le nettoyage

Le conseil approuve à l'unanimité des présents l'acquisition d'un chariot d'entretien (devis de 300 €).

4.2 Matériel pour le tracteur d'Emilie Moran, utilisé pour le déneigement

Le conseil approuve à l'unanimité des présents l'acquisition d'une paire de chaînes pour le train avant du tracteur (environ 300 € si revente des chaînes actuelles) et la recherche d'un devis pour une saleuse à adapter au tracteur.

4.3 Agence technique projetée par le Conseil Départemental

Le conseil départemental projette la mise en place d'une agence technique ayant vocation d'accompagner les municipalités dans les processus administratifs et techniques liés au fonctionnement général, à la voirie et aux réseaux. Il sonde les collectivités à ce sujet.

Le conseil, à l'unanimité des présents, autorise le maire à donner un accord de principe au Conseil Départemental sur une adhésion de la Commune à l'agence pour les compétences qui ne relèvent pas de la Communauté de communes.

5- Questions diverses pour information

5.1 Demande de M Maupin

M Maupin a écrit au maire pour que la Commune l'aide à débarrasser une grande quantité de pneus qu'il avait lui-même fait déposer sur ses parcelles dans la perspective d'aménager un circuit de karting. Présent lors de la séance du conseil, il met en avant que la Commune est fondée à l'aider dans la mesure où, selon ses dires, une autorisation verbale d'aménager ce circuit lui aurait été donnée par l'ancien maire.

Le courrier de M Maupin sera instruit et la municipalité peut aider à chercher des solutions à ce qui reste une pollution sur un terrain privé. En revanche, rien n'est a priori à la charge de la

Commune et aucun permis d'aménager un circuit n'a jamais été donné à M Maupin conformément au code de l'urbanisme.

5.2 Projet de local communal de rangement

Il est envisagé un local fermé de rangement du matériel communal au voisinage du tennis avec WC et douche. Le groupe chargé du projet (J et G Marrou, JC Pik et E Morand) se réunira le 6/2 à 18h30. D'autres conseillers peuvent venir avec des propositions.

5.3 Logement communal

M le Maire donne la liste des défauts de l'appartement du premier signalés par le locataire. Une première intervention est d'ores et déjà prévue sur la cheminée pour une entrée d'eau. Les autres défauts seront réparés conformément aux obligations de la Commune en tant que bailleur.

5.4 Préau

Depuis décembre, le financement est acquis (subvention de 50%). Les travaux sont prévus sur les semaines 6 à 8 pour que le local soit rendu à la fin des vacances de février. Des dispositions pratiques ont été prises.

5.5 Piste et forêt communale d'Hongrie

Un courrier de l'ONF propose la maintenance de la piste (2400 €) et demande de restaurer le marquage des limites de la forêt communale (7 km). Les couts sont élevés et une décision sera à prendre en conseil.

A cette occasion ont évoquées les conventions avec l'ONF et avec TDF qu'il conviendrait d'examiner et, le cas échéant, de mettre à jour.

5.6 Site internet

La municipalité poursuit l'examen des devis pour la mise en place d'un site sur la Commune. Il pourrait, entre autres, donner accès aux documents publics de la Commune et à certains formulaires administratifs.

5.7 Temps d'activité périscolaire (TAP)

Le problème de la perturbation des activités périscolaires par des comportements irrespectueux de la part de certains élèves a été longuement évoqué.

**

La séance est levée à 22h45.